

**Invitation au Conseil Municipal de Boyer pour le vendredi 21 février 2025**

**Salle de réunion de la Mairie 18 h**

**Présents :** Emeline BERGER, Jean-Paul BONTEMPS, Sylvain DUPUIS, Patrick VION, Hubert REVILLOT (arrivé à 18h20), Jacques HUMBERT, Michel AUFRANC, Vincent PORET, Jérôme CLEMENT,

**Excusés :** Romain FAIVRE, Nelly LEGLISE, Marie Agnès SANVERT, Nicolas CHAMPEME, Fabienne GAVAND.

**Absents :** Ludivine LAZARUS.

**Pouvoirs :** Romain FAIVRE donne pouvoir à Emeline BERGER, Fabienne GAVAND à Sylvain DUPUIS, Nelly LEGLISE à Jérôme CLEMENT, Marie-Agnès SANVERT à Hubert REVILLOT, Nicolas CHAMPEME à Patrick VION

**Election du /de la secrétaire de séance :** Emeline BERGER : vote à l'unanimité

**Approbation du conseil du 10 janvier 2025 :** vote à l'unanimité

**Ajout urgent de 2 délibérations :** candélabres parking salle polyvalente + onduleurs production photovoltaïque rue du jus : vote à l'unanimité

**Liste des délibérations :**

- 1- **-Examen et vote du compte de gestion 2024 du budget panneaux photovoltaïques**
- 2- **-Vote du compte Administratif 2024 du budget panneaux photovoltaïques**
- 3- **-Affectations des résultats 2024 du budget panneaux photovoltaïques**
- 4- **-Examen et vote du compte de gestion 2024 du budget principal de la Mairie**
- 5- **-Vote du compte Administratif 2024 du budget principal de la Mairie**
- 6- **-Affectations des résultats 2024 du budget principal de la Mairie**
- 7- **Délibération RODP SYDESL 2025**
- 8- **Délibération RODP ENEDIS 2025** (si on a reçu les éléments pour le calcul)
- 9- **Délibération pour la participation au FSL 2025** (si on a reçu les éléments pour le calcul)
- 10- **Fiscalité locale : Taxes foncières et d'aménagement**
- 11- **Taxe d'aménagement : application au 01/01/2026**
- 12- **-Epareuse/ tractopelle : achat.**
- 13- **-Remorque** : achat d'un matériel neuf. Revente de l'ancienne grosse remorque et de la petite.
- 14- **-SIVOS : réseau fibre des salles de classe de Boyer**
- 15- **CAF : délibération de signature de la Convention**
- 16- **Mise en non-valeur : Assainissement exercice 2020**
- 17- **Candélabres du parking salle polyvalente**
- 18- **Panneaux photovoltaïques : rue du Jus panne onduleurs**

**Délibérations 1: Examen et vote du compte de gestion 2024 du budget panneaux photovoltaïques**

Le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal au 31/12/2024.

Le Maire vise et certifie les montants conformes. (Le tableau des CA 2024 envoyé au Conseil correspond au Compte de Gestion de la Trésorerie).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

## Délibérations 2: Vote du compte Administratif 2024 du budget panneaux photovoltaïques

vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	37 241,32
	Réalisé :	15 833,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	37 241,32
	Réalisé :	19 011,00
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	140 769,15
	Réalisé :	136 110,33
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	140 769,15
	Réalisé :	36 685,88
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	3 177,26
Fonctionnement :	-99 424,45
Résultat global :	-96 247,19

Le Maire s'étant retiré du vote et après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération.

## Délibérations 3: Affectations des résultats 2024 du budget panneaux photovoltaïques

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	18 230,32 €		3 177,26 €	-	- €	21 407,58 €
FONCT	116 445,15 €	- €	- 99 424,45 €			17 020,70 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 21 407,58 € (à reprendre au 001 du BP 2024)  
 Le résultat de fonctionnement cumulé est de 17 020,70

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	17 020,70 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2024)	17 020,70 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2024)	- €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

## Délibérations 4 : Examen et vote du compte de gestion 2024 du budget principal de la Mairie

Le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal au 31/12/2024.

Le Maire vise et certifie les montants conformes. (Le tableau des CA 2024 envoyé au Conseil correspond au Compte de Gestion de la Trésorerie).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

## Délibérations 5 : Vote du compte Administratif 2024 du budget principal de la Mairie

vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	1 248 402,13
	Réalisé :	1 084 556,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 248 402,13
	Réalisé :	1 554 222,29
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	620 147,88
	Réalisé :	497 258,50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	620 147,88
	Réalisé :	778 471,44
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	469 665,38
Fonctionnement :	281 212,94
Résultat global :	750 878,32

---

Le Maire s'étant retiré du vote et après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

## Délibérations 6 : Affectations des résultats 2024 du budget principal de la Mairie

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	281 212,94
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	281 212,94
- un excédent d'investissement de :	469 665,38
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	469 665,38

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	281 212,94
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	281 212,94
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	343 039,51

---

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

## Délibération 7 : RODP SYDESL 2025

### Calcul de la **RODP 2024** pour la **contribution 2025** au **Fonds de Mutualisation Télécom** :

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2023** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

Taux 2023 appliqués au patrimoine 31/12/2022 et correspondant à la Contribution 2024 au FMT	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> )
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	48.27	64.36	selon permission de voirie	32.18

### **Artères du domaine public routier :**

En souterrain : 48.27 € X 29.376 km = 1417.98 €

En aérien : 64.36 € X 12.773 km = 822.07 €

Soit un total de **2240.05€ de redevance pour 2025.**

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération

## Délibération 8 : RODP ENEDIS 2025

Calcul de la RODP 2025 pour les communes dont la population TOTALE est inférieure ou égale à 2000 habitants :

La base est de 153 Euros X le taux 2025

Calcul : (153€\*1,577) soit 241.28 euros pour 2025

Le montant mis en recouvrement sera arrondi à l'euro le plus proche soit 241 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide : accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Mr Le Maire pour la facturation de cette redevance.

## Délibération 9 : pour la participation au FSL 2025

Le Fonds de Solidarité Logement est géré par le département. Ce fond sert en particulier aux jeunes dans leur 1<sup>ère</sup> prise de logement en aidant à constituer leur caution et aux personnes défavorisées.

Vu la demande de participation au Financement du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025, la cotisation de 0.35€/habitant pour 743 habitants au 1<sup>er</sup>/01/2025(chiffre de l'INSEE) soit 260.05 euros.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération

## Délibération 10 : Fiscalité locale

Comme chaque année nous devons recevoir un état de notification 1259 des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices. (L'an dernier document reçu en mars) les bases augmenteraient de 1.7 % pour 2025

Nous souhaitons augmenter les taux d'impositions pour 2025.

Le montant de l'effet du coefficient correcteur (retour à l'Etat) est uniquement impacté par les variations des bases d'imposition de taxes foncières sur le bâti et pas sur le produit de l'augmentation des taux votés par la municipalité

L'augmentation de vos taux d'imposition en 2025 sera donc sans incidence sur son montant.

Nous proposons donc d'augmenter les taux :

- Taux Taxes Foncières : 34.50% en 2024 soit 35.50% pour 2025
- Taux Taxes Foncières sur le non Bâti : 47.87% en 2024 reste identique pour 2025
- Taux Taxes d'Habitation résidences secondaires : 8.51% en 2024 soit 9.01% pour 2025
- (La TH ne peut pas augmenter plus que le taux moyen des TF)
- Taux Taxes logements vacants : à compter du 1<sup>er</sup>/01/2025 la THLV est au même taux que la TH résidences secondaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, propose d'augmenter les taux de 1% chaque année et vote à l'unanimité cette délibération

**Délibération 11 :** Taxe d'aménagement au 01/01/2026

Taux actuel de 2.5% (depuis 2012).

Nous proposons de laisser le taux identique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

**Délibération 12 :** Epareuse : dépense à reporter du fait de charges imprévues sur le tractopelle : boite de vitesses.

Accord unanime de conseillers.

**Délibération 13 :** Remorque à changer, le matériel d'occasion solide est rare, le maire avait été chargé de voir pour du matériel neuf et revente de l'ancienne grosse remorque.

Proposition d'achat d'une remorque de CU 6 tonnes marque Rolland: 10 200,00 € TTC (8 500 € HT)

Revente de la remorque Gilibert : mise en annonce : 8 000€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tous pouvoirs au maire pour gérer l'achat de cette remorque Rolland auprès de la SARL Donguy Agri de Romenay.

**Délibération 14 :** SIVOS : suite au projet d'achat de 12 ordinateurs pour le RPI, il nous faut prévoir un aménagement du réseau interne entre la mairie et l'école. Un devis établi par le vendeur des ordinateurs chiffre la dépense à 3 443€ pour mise en conformité du réseau câblage fibre des salles de classe de Boyer.

<b>MAIRIE DE BROYER</b>				
<b>CABLAGE INFORMATIQUE</b>				
Fourniture et pose prise RJ 45 cat 6 sur boîtier sailli ( classe 1 )	Ens	4,00	53,70	214,80
Fourniture et pose prise RJ 45 cat 6 sur boîtier sailli ( classe 2 )	Ens	2,00	53,70	107,40
Câble de liaison pour ensembles des prise RJ 45 a la baie	Ens	1,00	356,58	356,58
Fourniture et pose moulure et gaine pour passage des câbles , percement des murs	Ens	1,00	585,84	585,84
Fourniture et pose d'une petite baie de brassage 19 " 6 U PROF 450 mm équipée panneau pour noyaux RJ 45 tablette pour le matériel actif et prise 230 volts	Ens	1,00	388,95	388,95
Fourniture et pose noyaux , raccordement sur câble RJ 45	Ens	6,00	18,69	112,14
Petit cordon de brassage	Ens	8,00	2,66	21,28
Câble de liaison à l'étage sur box existante si possibilité deux accès , ou gaine et libre de liaison au DTI vers TGBT	Ens	1,00	363,69	363,69
Essais mise en service , intervention	Ens	1,00	208,80	208,80
				<b>2 359,48</b>
<b>CABLAGE COURANT FORT</b>				
Alimentation 5 G 2.5 mm² depuis tableau TGBT pour rack de charge à l'étage ( 15 ordinateurs) pose bloc de 2 prises de courant , passage sous goulotte et gaine	Ens	1,00	157,20	157,20
Alimentation circuit prises pour baie de brassage	Ens	1,00	50,16	50,16
Alimentation circuit prises pour nouvelle prise 220 v créer dans salle de classe 1 et 2	Ens	1,00	167,20	167,20
Mise en place dans tableau électrique protections différentiel pour baie de brassage et rack de charge , reprise câblage tableau	Ens	1,00	371,33	371,33
Fourniture et pose prise de courant double 230 volts	Ens	2,00	64,24	128,48
				<b>874,37</b>
<b>Total MAIRIE DE BROYER</b>				
Essais mise en service , intervention	Ens	1,00	208,80	208,80
				<b>3 442,65</b>

Suite à ce devis, la commune a obtenu un devis comparatif d'un électricien : selon lui tous ces câblages sont inutiles, une box internet indépendante avec connexion WIFI serait suffisante, pour un coût bien moindre !

Achat d'ordinateurs reconditionnés proposés à 780€ TTC. Cela paraît démesuré par rapport à l'utilisation attendue.

Après discussion le CM refuse le devis proposé par la société Infotech 71 et émet des réserves quant au coût d'achat d'ordinateurs jugés trop puissants et donc plus énergivores, à ce jour pas de réponse de la concurrence. Le Conseil valide toutefois l'idée de mettre une box.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité rejette ce projet, et demande au Sivos BJMV de revoir la fourniture des ordinateurs.

**Délibération 15 :** Une Convention Territoriale Globale a été proposée par la CAF

L'assemblée délibérante, après étude de cette convention, donne pouvoir à l'unanimité à Mr Le Maire afin de signer la convention.

**Délibération 16 : Mise en non-valeur d'une redevance assainissement de 2020 :**

Une redevance assainissement ne sera pas honorée suite au décès du propriétaire. Il nous faut donc mettre en non-valeur cette facturation d'un montant de 320.88€,

Le conseil approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

**Délibération 17 :** changements des candélabres du parking de la salle polyvalente.

Demande de réaliser un devis pour un éclairage par détecteur solaire avant de prendre la décision. Délibération reportée.

**Délibération 18 : achat d'onduleurs pour toiture photovoltaïque :**

Il est nécessaire d'investir dans trois onduleurs pour la toiture du local technique (devis en cours).

Pour une maintenance régulière 3 contrats de maintenance sont proposés, le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'une maintenance de niveau 3 pour un montant annuel de 1074 €.

Afin de suivre la production de ce site, Il nous faut soit se raccorder à la fibre soit mettre en place une application pour télérelève par le LINKY ou voire par ENEDIS avec alerte de panne. Un panneau d'affichage de production instantanée est-il envisageable ?

Le Conseil donne à l'unanimité tout pouvoir à Mr Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

**Questions diverses :**

- Voirie : budget 2025 : Fonctionnement 2025 : point à temps à chiffrer + reprise de chaussée + 3 000€ enrobé à froid, voir dossier AAP 2025 pour aide à hauteur de 20% limité à 5 000€ d'aide.

- Boyer propre : 15 mars 2025 à 8h30

- Cimetière 2025 : réflexion à mener pour savoir si une procédure de reprise peut être lancée (Durée 1 an minimum donc pas de dépenses avant 2026) : tarifs qui ont fortement augmentés (600€ en 2024), il est proposé une reprise des concessions par lot (5 à 10 par an faire une programmation à partir du budget de 2026).

- Location des logements Maison Maurice : La commission fait un point. Annonces pour T2 et T3 mises en ligne sur le Bon coin. Des personnes ont pris contact et ont manifesté leur intérêt.

Séance levée à 20h30

Signatures :

Secrétaire de séance



Maire

